



# UNION LOCALE DES SYNDICATS D'ANTIBES ET REGION

5 Avenue Jules Blanc 06600 ANTIBES ☎ 04 97 21 27 50 Télécopie 04 97 21 27 57  
ul-cgt-antibes@wanadoo.fr

## Grève le 12 octobre Départ en bus à 13H00

- le 7 septembre : 1 bus organisé par l'Union Locale d'ANTIBES,
- le 23 septembre : 2 bus,
- le 2 octobre : 300 personnes dans les rues d'ANTIBES
- le 12 octobre : nous mettons à disposition, au moins, 3 bus, venez nombreux

## La réforme des retraites ne doit pas passer ! RETRAIT !

Malgré les mobilisations du 7 et 23 septembre, du 2 octobre, le gouvernement a décidé d'imposer sa réforme des retraites pour répondre aux exigences des marchés financiers.

Comme l'a déclaré un député UMP le 9 septembre à l'Assemblée Nationale : il faut voter la réforme « *parce qu'elle nous permet de conserver la signature de la France auprès des agences de notation* ».

Mais pour l'ensemble des jeunes et des salariés du public et du privé, la réforme Sarkozy-Woerth-Fillon constitue une régression sociale généralisée :

- Report de l'âge légal d'ouverture des droits à 62 ans,
- Report de l'âge pour partir sans décote à 67 ans,
- Allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités,
- Suppression du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les femmes fonctionnaires mère de 3 enfants et ayant 15 ans de service,

**BIENTÔT LA RETRAITE  
À 67 ANS ?**



- Passage du taux de cotisations du public de 7,85% à 10,55%. Tandis que les employeurs continuent de bénéficier des exonérations de cotisations sociales : 32 milliards d'euros en 2009, plus de 200 milliards d'euros cumulés en 20 ans !

Depuis des mois, le gouvernement justifie sa réforme par l'allongement de l'espérance de vie.

Mais combien d'années restera-t-il à vivre si une femme doit travailler au delà de 65 ans pour avoir une retraite de 800 euros ?

**Les retraites sont et doivent continuer à être financées par les cotisations sociales, fondement du salaire différé et de la retraite par répartition.**

Or, depuis 1980, selon le dernier rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, le taux des cotisations patronales de Sécurité Sociale a diminué de 4,24%.

Il s'agit d'une diminution du TAUX qui ne prend pas en compte les exonérations de cotisations qui font qu'un employeur ne paye que ..... 4% de cotisations sociales pour un salarié au SMIC !

Le rétablissement du taux des cotisations patronales à son niveau de 1980, aboutirait à 21 milliards de recettes, plus que le déficit total réel de l'exercice 2009.

Nul besoin de repousser de 2 ans l'âge légal de départ en retraite ! De plus, passer de 60 à 62 ans aurait une conséquence majeure : priver d'emploi 1 million de jeunes d'ici 2016 !

**La réforme des retraites Sarkozy-Woerth-Fillon  
N'est ni amendable, ni négociable !**

**Il faut amplifier la mobilisation pour conduire le  
gouvernement à retirer sa réforme.**

Seule une mobilisation encore plus forte des salariés, engagés dans la grève **et** dans la manifestation, changeront les choses et conduiront le gouvernement et sa majorité à retirer leur copie et à rouvrir le dossier, si important pour de nombreuses générations.

**La réforme des retraites ne doit pas passer !**

**LE 12 OCTOBRE TOUS A NICE**

**Départ en bus, de l'UL CGT d'Antibes**

**à 13H00, réservez vos places.**

Renseignements au 04 97 21 27 50 ou par email : [ul-cgt-antibes@wanadoo.fr](mailto:ul-cgt-antibes@wanadoo.fr)